



International Organization for Migration (IOM)  
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)  
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

C/105/49/Rev.1

Original : anglais  
4 janvier 2016

---

# CONSEIL

**Cent cinquième session**

**RAPPORT SUR LA**

**CENT CINQUIEME SESSION DU CONSEIL \***

Genève  
du mardi 25 au vendredi 28 novembre 2014  
Rapporteur : Mme Marta Maurás (Chili)

---

\* Le présent rapport a été approuvé par le Conseil à sa 106e session par la résolution n°1307 du 24 novembre 2015.



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1
PARTICIPATION .....	1
OUVERTURE DE LA SESSION ET POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS .....	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL .....	2
ELECTION DU BUREAU .....	3
ADMISSION D'UN NOUVEAU MEMBRE ET D'OBSERVATEURS .....	3
a) Demande d'admission en qualité de Membre .....	3
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur .....	3
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL .....	4
INVITE SPECIAL .....	4
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA CENT TROISIEME SESSION ET LA CENT QUATRIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL .....	5
RAPPORTS SUR LES QUATORZIEME ET QUINZIEME SESSIONS DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES .....	5
a) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget .....	5
b) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2014 .....	5
c) Programme et Budget pour 2015 .....	6
d) Rapport d'étape sur le plan de renforcement budgétaire 2014-2016 pour la structure de base .....	6
e) Amélioration des privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation .....	7
f) Rapport du Président du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de OIM .....	7
g) Autres points examinés aux quatorzième et quinzième sessions du Comité permanent des programmes et des finances .....	8

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
INTERVENTIONS D'URGENCE DE L'OIM .....	10
DEBAT DE HAUT NIVEAU : MOBILITE HUMAINE, ENVIRONNEMENT ET CLIMAT .....	10
ALLOCUTION DE L'ORATEUR PRINCIPAL .....	17
DEBAT DE HAUT NIVEAU : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR L'APRES-2015 ET MIGRATION .....	18
EXPOSE : CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LA MIGRATION	22
VOIX DE MIGRANTS .....	23
DEBAT GENERAL .....	28
DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS .....	31
CLOTURE DE LA SESSION .....	31

## PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT CINQUIEME SESSION DU CONSEIL

### INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1268 du 29 novembre 2013, le Conseil s'est réuni pour sa 105<sup>e</sup> session le mardi 25 novembre 2014 au Palais des Nations, à Genève. Il a tenu huit séances.

### PARTICIPATION<sup>1</sup>

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Equateur	Maldives	Roumanie
Afrique du Sud	Espagne	Mali	Royaume-Uni de
Albanie	Estonie	Malte	Grande-Bretagne
Algérie	Etats-Unis	Maroc	et d'Irlande du
Allemagne	d'Amérique	Maurice	Nord
Angola	Ethiopie	Mauritanie	Rwanda
Argentine	Ex-République	Mexique	Saint-Siège
Arménie	yougoslave de	Mongolie	Samoa <sup>2</sup>
Australie	Macédoine	Monténégro	Sénégal
Autriche	Fidji	Mozambique	Serbie
Azerbaïdjan	Finlande	Myanmar	Sierra Leone
Bahamas	France	Namibie	Slovaquie
Bangladesh	Gabon	Népal	Slovénie
Bélarus	Géorgie	Nicaragua	Soudan
Belgique	Ghana	Niger	Soudan du Sud
Bénin	Grèce	Nigéria	Sri Lanka
Bolivie	Guatemala	Norvège	Suède
(Etat	Haïti	Nouvelle-Zélande	Suisse
plurinational de)	Honduras	Pakistan	Swaziland
Bosnie-	Hongrie	Panama	Tadjikistan
Herzégovine	Inde	Paraguay	Tchad
Botswana	Iran (République	Pays-Bas	Thaïlande
Brésil	islamique d')	Pérou	Timor-Leste
Bulgarie	Irlande	Philippines	Togo
Burkina Faso	Israël	Pologne	Trinité-et-Tobago
Burundi	Italie	Portugal	Tunisie
Cabo Verde	Jamaïque	République de	Turquie
Cambodge	Japon	Corée	Turkménistan
Cameroun	Jordanie	République de	Ukraine
Canada	Kazakhstan	Moldova	Uruguay
Chili	Kenya	République	Venezuela
Chypre	Kirghizistan	centrafricaine	(République
Colombie	Lettonie	République	bolivarienne du)
Costa Rica	Lesotho	démocratique du	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Libéria	Congo	Yémen
Croatie	Libye	République	Zambie
Danemark	Lituanie	dominicaine	Zimbabwe
Egypte	Luxembourg	République	
El Salvador	Madagascar	tchèque	

<sup>1</sup> Voir la liste des participants (C/105/43/Rev.1).

<sup>2</sup> Voir le paragraphe 12.

3. Le Bahreïn, le Bhoutan, la Chine, Cuba, l'Indonésie, le Qatar, la Fédération de Russie, Saint-Marin et l'Arabie saoudite étaient représentés par des observateurs.

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Union postale universelle, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation météorologique mondiale étaient représentés par des observateurs.

5. L'Union africaine, l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation de coopération islamique, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée et l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs, de même que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) suivantes : Africa Humanitarian Action, la Fondation africaine pour le développement, Caritas internationalis, Femmes Africa Solidarité, l'Observatoire des situations de déplacement interne, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Institut international de droit humanitaire, l'Organisation internationale islamique de secours, le Service social international, INTERSOS, le Service Jésuite des Réfugiés, la Fondation « la Caixa », Migrant Help, le Refugee Education Trust, Save the Children, Scalabrini International Migration Network, la Fédération internationale Terre des Hommes, The Hague Institute for Global Justice et le Conseil œcuménique des Eglises.

## **OUVERTURE DE LA SESSION ET POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS**

6. Le Président sortant, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), a ouvert la session le mardi 25 novembre 2014 à 10 h 15.

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3 à 5.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document C/105/1/Rev.3.

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL**

9. Le Président sortant du Conseil a rendu compte de ses activités menées pendant son mandat, qui avait coïncidé avec une période de réformes administratives particulièrement importantes sous l'angle des efforts déployés par l'OIM pour répondre aux nouveaux défis de

la migration dans le monde. Il avait joué un rôle de tout premier plan dans les consultations sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et avait activement représenté le Siège de l'Organisation sur le terrain, où il avait effectué plus de visites qu'aucun autre Président du Conseil avant lui. Il avait non seulement amené Genève sur le terrain, mais il avait aussi assisté à la Réunion mondiale des chefs de mission, qui avait amené le terrain à Genève. Ces efforts pour renforcer la coordination et la communication au sein de l'Organisation avaient porté leurs fruits et méritaient d'être poursuivis.

10. Le Directeur général a remercié le Président pour son soutien et son enthousiasme à l'égard de l'action de l'OIM pendant toute la durée de son mandat. Ses nombreuses visites sur le terrain avaient été très utiles. Il serait bon d'encourager les futurs présidents du Conseil à effectuer des visites analogues.

## **ELECTION DU BUREAU**

11. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Président :	M. Sammie Eddico (Ghana)
Premier Vice-Président :	M. Bertrand de Crombrughe (Belgique)
Second Vice-Président :	M. John Paton Quinn (Australie)
Rapporteur :	Mme Marta Maurás (Chili)

## **ADMISSION D'UN NOUVEAU MEMBRE ET D'OBSERVATEURS**

### **a) Demande d'admission en qualité de Membre**

12. Le Conseil était saisi d'une demande d'admission en tant que Membre de l'Organisation de la part de l'Etat indépendant du Samoa.

13. Le Conseil a adopté par acclamation la résolution n° 1274 du 25 novembre 2014 admettant le Samoa en tant que Membre de l'OIM.

14. Le Représentant du Samoa a remercié les Etats Membres d'avoir appuyé la demande d'admission de son pays en tant que Membre de l'Organisation. Petit Etat insulaire en développement, le Samoa affrontait de nombreuses difficultés, notamment les effets du changement climatique et la migration qui en découlait. L'OIM avait un rôle essentiel à jouer pour faire face à ces difficultés. Les rapatriements de fonds étaient indispensables pour le développement futur du Samoa qui, de ce fait, était particulièrement intéressé par les efforts de l'OIM pour faire baisser le coût des transferts de fonds. Le Samoa était déterminé à renforcer sa coopération avec l'Organisation.

15. Le Directeur général a souhaité la bienvenue au Samoa, qui était le 157<sup>e</sup> Etat Membre de l'Organisation et le septième Etat insulaire du Pacifique à avoir été admis à l'OIM.

### **b) Demandes de représentation en qualité d'observateur**

16. Le Conseil était saisi des demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par INTERSOS, Save the Children, The Hague Institute for Global Justice, l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, la Fondation « la Caixa »,

ONU-Habitat, la Fondation africaine pour le développement, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Observatoire des situations de déplacement interne, Migrant Help, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil danois pour les réfugiés.

17. Ces quatorze organisations ont obtenu le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux résolutions n<sup>os</sup> 1275 à 1288 du 25 novembre 2014.

18. Treize de ces organisations, par la voix de leurs représentants, ont remercié le Conseil d'avoir accepté leur demande de représentation en qualité d'observateur et se sont engagées à renforcer leur coopération avec l'OIM. Chacune d'elles s'intéressait particulièrement à des aspects essentiels de l'action menée par l'Organisation, si bien que le statut d'observateur profiterait à toutes les parties concernées. Un grand nombre d'entre elles collaboraient avec l'OIM depuis plusieurs années déjà dans le cadre de partenariats informels. Une officialisation des relations renforcerait cette collaboration.

19. En réponse à une demande d'éclaircissements quant aux critères régissant le statut d'observateur, le Conseiller juridique a appelé l'attention sur le document d'information C/105/INF/13, qui avait été communiqué à tous les Etats Membres mais qui pouvait être distribué une nouvelle fois si nécessaire.

20. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux observateurs, dont la présence enrichirait et élargirait le dialogue sur la migration au sein du Conseil. Les partenariats étaient une priorité absolue de l'Organisation depuis le début de son mandat. L'admission de ces quatorze organisations ayant le statut d'observateur portait, avec éloquence, témoignage de cet engagement.

## **RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL**

21. Le Directeur général a fait une présentation PowerPoint résumant son rapport au Conseil<sup>3</sup>.

## **INVITE SPECIAL**

- **Abdullah Al Matouq**, Conseiller au Diwan Al Amiri de l'Etat du Koweït, Président de l'Organisation islamique internationale de bienfaisance, Envoyé du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les affaires humanitaires

22. M. Al Matouq a dit que l'Emir de l'Etat du Koweït, qui respectait et admirait profondément l'action de l'Organisation, avait été reconnu par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies comme un chef de file de l'action humanitaire. Le Secrétaire général avait également décerné au Koweït le titre de Centre humanitaire, en reconnaissance de ses actions humanitaires et de développement, des conférences et des sommets qu'il organisait et des efforts mis en œuvre pour venir en aide aux victimes de catastrophes.

---

<sup>3</sup> Le texte intégral du Rapport du Directeur général à la cent cinquième session du Conseil (C/105/42) et la présentation PowerPoint sont accessibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse [www.iom.int](http://www.iom.int).



23. Le Directeur général a remercié l'Emir et l'Etat du Koweït pour leur soutien aux causes humanitaires.

## **PROJETS DE RAPPORTS SUR LA CENT TROISIEME SESSION ET LA CENT QUATRIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

24. Le Conseil a adopté la résolution n° 1289 du 25 novembre 2014 approuvant les rapports sur sa 103<sup>e</sup> session (MC/2398) et sa 104<sup>e</sup> session (extraordinaire) (C/104S/8).

## **RAPPORTS SUR LES QUATORZIEME ET QUINZIEME SESSIONS DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

### **a) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget**

25. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait présenté (sous la cote C/105/5/Rev.2) un rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget au 30 septembre 2014. Ce document dressait la liste des Etats Membres qui avaient perdu leur droit de vote après être tombés sous le coup de l'article 4 de la Constitution et qui avaient souscrit à un échéancier de paiement. Le montant total des contributions dues était plus bas que les années précédentes, les Etats Membres ayant fait d'énormes efforts pour régler leurs arriérés. La question des contributions assignées du Brésil avait été soulignée, et l'accord provisoire qui avait été conclu avait été accueilli avec satisfaction. Le Comité permanent avait pris note du rapport de situation et avait engagé les Etats Membres en retard de paiement à tout mettre en œuvre pour régler leurs contributions dans les meilleurs délais. Ceux qui étaient débiteurs de leurs contributions depuis deux années consécutives ou plus avaient été instamment invités à les régler intégralement ou à conclure un échéancier de paiement.

26. L'Administration a ajouté que, depuis la quinzième session du Comité permanent, le montant total des contributions restant dues était tombé à 2 005 143 francs suisses. Huit Etats Membres ne jouissaient plus du droit de vote. Depuis la publication du document C/105/5/Rev.3, dans lequel était présentée la situation au 31 octobre 2014, des contributions avaient été versées par l'Arménie, le Costa Rica, Chypre, la France, l'Italie, le Mali, l'Ukraine et le Zimbabwe. Les efforts mis en œuvre pour que soient réglés les montants restant dus se poursuivraient.

27. Le Conseil a souscrit aux recommandations formulées par le Comité permanent et a approuvé le document C/105/5/Rev.3, et plus particulièrement son paragraphe 2.

### **b) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2014**

28. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la partie administrative du budget avait augmenté de 1 980 francs suisses, en raison de la contribution de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui avait été admise en tant qu'Etat Membre en juin 2014, pour se situer à 41 007 909 francs suisses. Pour sa part, la partie opérationnelle du budget était passée de 1,127 milliard de dollars E.-U. à 1,330 milliard de dollars E.-U., en raison des fonds additionnels reçus pour des projets en cours et les nouvelles activités lancées depuis l'approbation de la Révision du Programme et Budget pour 2014 (S/14/7). Le niveau des

revenus de soutien opérationnel avait été maintenu à 60,8 millions de dollars E.-U.. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2014 (C/105/15).

29. Le Conseil a pris note du document C/105/15.

**c) Programme et Budget pour 2015**

30. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la partie administrative du budget qui avait été présentée s'élevait à 42 586 949 francs suisses, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2013, conformément au plan triennal de renforcement budgétaire et compte tenu des contributions des nouveaux Etats Membres. La partie opérationnelle du budget avait été estimée à 846,89 millions de dollars E.-U. sur la base des crédits escomptés, ce qui représentait un accroissement de 106,29 millions de dollars E.-U. par rapport aux estimations de 2014. Cette somme ferait l'objet d'une réactualisation à mesure que de nouvelles contributions seraient reçues pour financer les activités entreprises par l'Organisation. Les revenus de soutien opérationnel étaient projetés à 66,2 millions de dollars E.-U..

31. Le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2015, tel qu'il était reproduit dans le document C/105/9, et avait recommandé que le Conseil approuve les parties administrative et opérationnelle du budget s'élevant, respectivement, à 42 586 949 francs suisses et à 846 889 000 dollars E.-U..

32. Le Conseil a adopté la résolution n° 1290 du 25 novembre 2014 relative au Programme et Budget pour 2015.

**d) Rapport d'étape sur le plan de renforcement budgétaire 2014-2016 pour la structure de base**

33. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait été saisi du premier rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du plan de renforcement budgétaire 2014-2016. Depuis l'approbation de ce plan par le Conseil, en 2013, l'Organisation avait pris d'indispensables mesures pour renforcer sa structure de base. De nouveaux postes avaient été créés pour soulager certaines des unités les plus surchargées, qui étaient financés grâce aux revenus additionnels découlant de l'augmentation annuelle de 4 % des contributions assignées et de l'accroissement à 7 % du taux de la commission pour frais généraux appliqué aux nouveaux projets. En outre, pour rationaliser les coûts, l'Organisation avait entrepris de renforcer les centres administratifs de Manille et de Panama, où les coûts étaient peu élevés, et de mettre en œuvre d'autres mesures de réduction des dépenses. Si certaines délégations avaient applaudi aux efforts de l'Administration, d'autres, en revanche, ont demandé des précisions sur certains aspects des progrès accomplis et sur la situation financière de l'Organisation. En réponse aux observations qui avaient été faites, l'Administration avait indiqué que les rapports futurs contiendraient de plus amples renseignements sur la mise en œuvre du plan, notamment en ce qui concernait l'impact des mesures prises, étant donné que les résultats ne seraient visibles qu'ultérieurement.

34. Le Comité permanent avait pris note du document intitulé Financement de la structure de base : plan de renforcement budgétaire 2014-2016 – Rapport d'étape annuel (S/15/6).

35. Le Conseil a pris note du document S/15/6.

**e) Amélioration des privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation**

36. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait examiné le premier rapport annuel du Directeur général sur les améliorations apportées aux privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation. L'Administration avait signalé que cinq nouveaux accords étaient entrés en vigueur qui satisfaisaient aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013 mais que, malgré cela, les pourparlers avec les Etats sur cette question seraient intensifiés car il restait des progrès à faire.

37. Le Comité permanent avait pris note du rapport du Directeur général et recommandé que le Conseil reste saisi de cette question. Il avait réitéré l'appel lancé aux Etats Membres pour qu'ils octroient à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

38. Le Conseil a pris note du rapport du Directeur général et a soutenu aux recommandations du Comité permanent.

39. La délégation du Togo a annoncé que son pays avait signé un accord pendant la session en cours, qui accordait à l'Organisation les mêmes privilèges et immunités que ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies et à leur personnel.

40. Le Directeur général a remercié le Gouvernement du Togo.

**f) Rapport du Président du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM**

41. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Président du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM avait présenté au Comité permanent un rapport sur les premières réunions du Groupe de travail, dans lequel il était précisé que les conditions étaient remplies pour engager une discussion approfondie sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et que, pour cette raison, il convenait de maintenir le Groupe de travail en 2015. Pour ce qui était de la Stratégie de l'OIM, l'Administration avait entrepris d'élaborer un projet de Cadre de gouvernance des migrations assorti d'objectifs stratégiques essentiels, qui constituerait une solide base de référence pour l'action menée par l'Organisation.

42. Le Comité permanent avait pris note du document intitulé Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM – Rapport du Président (S/15/12), et avait recommandé au Conseil que le Groupe de travail poursuive ses travaux en 2015 sous la conduite d'un autre président, qui serait nommé par le nouveau Bureau.

43. Le Président sortant du Groupe de travail a dit qu'en ce qui concernait les relations entre l'OIM et les Nations Unies, la question essentielle était d'ordre politique et touchait au rôle de l'OIM en tant que principale organisation s'occupant de la migration. C'est pourquoi, le temps était venu de passer de l'examen des questions budgétaires et administratives à une discussion sur le fond, pour laquelle toutes les informations requises étaient disponibles.

44. Le Directeur général a rappelé au Conseil que le Groupe de travail était une initiative pilotée par les Etats Membres et, en tant que telle, l'un des meilleurs exemples d'« adhésion pleine et entière » des Etats Membres à l'Organisation. Le rapport du Groupe de travail arrivait à point nommé, puisque le débat en cours sur la migration et le développement au sein

de la Deuxième Commission (questions économiques et financières) de l'Assemblée générale des Nations Unies était parvenu à un moment critique, un projet de résolution susceptible d'institutionnaliser la migration au sein des Nations Unies étant sur le point d'être adopté. Ce projet de résolution était important en ce qu'il risquait de marginaliser l'OIM – qui, incontestablement, était l'organisation chef de file pour les questions de migration, le seul organisme ayant une composition quasiment universelle qui consacrait la totalité de ses ressources à la question des migrations – et de déboucher sur des arrangements faisant double emploi.

45. La position du Directeur général sur la question des relations entre l'OIM et les Nations Unies était restée constante depuis le début de son mandat : a) il s'agissait d'une question qui relevait des Etats Membres, sur laquelle il était absolument neutre ; b) l'OIM pourrait être contrainte de rechercher une forme d'association plus officielle avec le système des Nations Unies si celles-ci constituaient au sein de leur Secrétariat une entité chargée des migrations, ou si des aspects du mandat de l'OIM étaient exercés en double par les Nations Unies et d'autres institutions au point de faire encourir à l'Organisation le risque de perdre son statut mondial d'agence des migrations ; c) l'Administration était prête à fournir aux Etats Membres une analyse des diverses possibilités d'association plus officielle avec le système des Nations Unies et à leur recommander celle qui était la meilleure pour l'OIM ; et d) l'action menée par l'Administration pour sensibiliser les Etats Membres devait être considérée comme procédant des efforts déployés par l'OIM pour consolider autant que possible sa position, dans l'hypothèse où les Etats Membres décideraient d'engager des discussions avec les Nations Unies au sujet d'une association plus officielle avec elles.

46. Eu égard au projet de résolution dont était saisie la Deuxième Commission, il était d'avis que le temps était venu, pour lui, de mener des discussions non contraignantes et strictement informelles avec des personnalités de haut niveau du Secrétariat des Nations Unies à New York, afin de mieux cerner les intentions des Nations Unies concernant la gouvernance des migrations. Ces discussions porteraient sur la question de savoir si le Secrétariat prévoyait de créer une petite unité sur les migrations, et sur le rôle qui incomberait à l'OIM dans la mise en œuvre de cette résolution. Il tiendrait le Groupe de travail régulièrement informé de ces discussions.

47. Le Conseil a pris note du document intitulé Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM – Rapport du Président (S/15/12) et a souscrit à la recommandation du Comité permanent relative à la poursuite des travaux du Groupe de travail en 2015. Il a également souscrit à la proposition du Directeur général visant à engager des discussions informelles et non contraignantes avec des personnalités de haut niveau des Nations Unies, comme indiqué dans le document de séance C/105/CRP/48, intitulé *Director General's response to the Chairperson's report on the Working Group on IOM–UN Relations and the IOM Strategy*.

**g) Autres points examinés aux quatorzième et quinzième sessions du Comité permanent des programmes et des finances**

48. Le Rapporteur du Comité permanent a rendu compte d'un certain nombre d'autres points examinés aux quatorzième et quinzième sessions du Comité permanent.

- i) Résolutions et décisions de la quatorzième session du Comité permanent des programmes et des finances

49. Conformément à la résolution du Conseil n° 1268 du 29 novembre 2013, le Comité permanent avait, à sa quatorzième session, adopté des résolutions visant à :

- Prendre note du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2013 ;
- Approuver le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 ;
- Approuver la Révision du Programme et Budget pour 2014.

50. En application de cette même résolution, le Comité permanent avait aussi approuvé le barème des quotes-parts pour 2015.

ii) Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

51. Aux sessions du Comité permanent, l'Administration avait présenté des documents sur les thèmes ci-après, qui avaient été choisis par les Etats Membres :

- Le rôle et les activités de l'OIM concernant la migration, l'environnement et le changement climatique ;
- Intégrer la migration dans la planification du développement ;
- Les processus consultatifs régionaux sur la migration ;
- Réduire les coûts de la migration.

52. Des Etats Membres avaient fait des observations sur ces documents, et certains avaient livré des exemples tirés de leur expérience dans ces domaines.

53. Le Comité permanent avait pris note des documents présentés et des observations des Etats Membres.

iii) Autres rapports et informations fournis par le Comité permanent des programmes et des finances

54. Aux sessions qu'il a tenues durant l'année, le Comité permanent avait également examiné et pris note des documents suivants :

- Déclaration et rapport du Vérificateur externe des comptes
- Rapport du Président sur le recrutement des membres du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM
- Rapport sur la mise en œuvre par l'OIM du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire et sur d'autres questions humanitaires connexes
- Rapports du Fonds de l'OIM pour le développement
- Etat de financement des initiatives lancées par l'OIM dans le monde
- Informations sur l'élection d'un directeur général adjoint
- Rapport sur la gestion des ressources humaines
- Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes

- Rapport d'activité du Comité consultatif pour les questions d'audit et du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM pour la période allant de juillet 2013 à juillet 2014
- Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général
- Rapport sur l'examen de la réforme structurelle effectué en 2014.

55. Par ailleurs, il avait été porté à la connaissance du Comité permanent que deux documents d'information destinés à la 105<sup>e</sup> session du Conseil avaient été élaborés et distribués aux Etats Membres : l'un sur la distribution et la numérotation des documents des organes directeurs, et l'autre sur les critères régissant l'admission des ONG en qualité d'observateurs aux réunions du Conseil.

iv) Déclarations d'un représentant du Comité de l'Association du personnel

56. Aux deux sessions du Comité permanent, un représentant du Comité de l'Association du personnel avait fait une déclaration. A chaque fois, le Comité permanent en avait pris note.

57. Le Conseil a pris note des décisions et documents relatifs aux autres points examinés par le Comité permanent.

58. Le Conseil a adopté la résolution n° 1291 du 25 novembre 2014 approuvant les rapports sur les quatorzième et quinzième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.

## **INTERVENTIONS D'URGENCE DE L'OIM**

59. Une présentation vidéo a été faite pour montrer l'action de l'Organisation en matière de coordination et de gestion des camps au Soudan du Sud et attirer l'attention sur certaines des difficultés auxquelles étaient confrontés ceux qui vivaient et travaillaient dans les camps du pays.

60. Le Directeur général a souligné que l'OIM était en mesure d'intervenir dans des crises comme celle qui sévissait au Soudan du Sud en partie grâce aux fonds prélevés sur le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, créé par le Conseil en 2012. Bien que les contributions à ce mécanisme n'aient jamais dépassé les 10 millions de dollars E.-U., il gardait néanmoins l'espoir qu'un nombre plus important d'Etats Membres l'abonderait pour atteindre l'objectif de 30 millions de dollars E.-U..

## **DEBAT DE HAUT NIVEAU : MOBILITE HUMAINE, ENVIRONNEMENT ET CLIMAT**

### **Oratrice**

- **Christiana Figueres**, Secrétaire exécutive, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

## Panélistes

- **Monique Barbut**, Secrétaire exécutive, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD)
- **Marcelo Mena Carrasco**, Vice-Ministre de l'environnement, Chili
- **Shameem Ahsan**, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- **Claude Wild**, Ambassadeur, Chef de la Division Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

## Modératrice

- **Laura Thompson**, Directrice générale adjointe de l'OIM

61. La Directrice générale adjointe a dit que l'Administration avait décidé d'organiser cette table ronde sur la mobilité humaine, l'environnement et le climat sur les instances des Etats Membres, qui avaient encouragé l'Organisation à faire part des connaissances et de l'expérience acquises en plus de vingt ans d'action dans ce domaine. Elle offrait l'occasion unique de relier les activités de politique générale et de collecte de données et les activités opérationnelles, et d'expliquer clairement comment la migration pouvait être une stratégie positive d'adaptation au climat et un outil de préparation, afin de contrebalancer l'idée de désespoir généralement associée à la migration et au changement climatique. Enfin, cette discussion devait contribuer à créer une nouvelle dynamique à l'heure où l'OIM s'employait à intégrer la migration dans des débats essentiels sur des questions telles que la réduction des risques de catastrophe, dans les négociations sur le climat, ainsi que dans les processus humanitaires et concernant la terre et le développement.

62. L'Administration avait assigné à ce débat trois objectifs. Le premier, qui était aussi le plus important, était de souligner que la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement était une réalité contemporaine. Le deuxième objectif était de parler d'une seule voix par-delà les clivages politiques. Le troisième visait à affirmer le rôle de l'OIM et son engagement dans le domaine de la migration, du changement climatique, de l'environnement, de la réponse aux catastrophes naturelles et de la réduction des risques de catastrophe.

63. Dans un message vidéo, Mme Figueres a souligné l'importance, pour toute organisation œuvrant à la recherche de solutions multilatérales à des questions internationales, d'appréhender la question du changement climatique, qui transcende les frontières et les secteurs économiques, selon une approche globale et intégrée. A cet égard, il y avait lieu de féliciter l'OIM, qui intégrait des questions environnementales et climatiques dans tous les aspects de son action : politique, recherche, droit international de la migration, sensibilisation, communication, renforcement des capacités et opérations.

64. Il ressortait clairement du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que ceux qui avaient les moyens de migrer loin des effets du changement climatique étaient tout aussi vulnérables que ceux qui n'en avaient pas les moyens. Il était également souligné dans ce rapport que les coûts humains

élevés du changement climatique pouvaient être évités par une transition immédiate vers des économies à faible émission de carbone et par la fixation d'un objectif de « neutralité carbone » pour la seconde moitié du siècle. Bien que la dynamique d'une telle mutation soit lancée, les gouvernements avaient besoin d'arguments et de ressources pour prendre des mesures plus audacieuses. Les Etats Membres de l'OIM devaient veiller à ce que leurs gouvernements comprennent les raisons d'agir liées à la migration.

65. Consciente de la nécessité de disposer de ressources pour formuler des lignes d'action concrètes, l'OIM avait pris des mesures pour les trouver. Il convenait qu'elle poursuive ces efforts. Les Etats Membres étaient en mesure de stimuler la volonté politique pour que le nouvel accord sur le climat qui devait être finalisé à la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CCNUCC contienne des objectifs de réduction ambitieux et un engagement en faveur de l'adaptation. Ce faisant, ils réduiraient au minimum le besoin de gérer les migrations et maximiseraient la capacité de stabiliser le climat et de promouvoir une croissance sociale et économique à faible intensité de carbone. Ils devaient saisir cette occasion pour préserver les ressources naturelles, maintenir les populations à l'abri des dangers dans leurs communautés et minimiser les migrations liées au climat pendant les prochaines années, et agir ensemble à cette fin.

66. Mme Barbut a fait observer que de nombreux migrants étaient contraints de partir lorsque la dégradation des terres se répercutait sur leurs foyers et leurs moyens de subsistance. Certains se réinstallaient dans des zones forestières, qu'ils défrichaient pour les cultiver, ce qui aggravait la déforestation et perpétuait le cycle de la dégradation des terres et de la migration forcée. Il s'ensuivait que de plus en plus de personnes se rendaient dans les villes, créant ainsi un cercle vicieux. On s'attendait à ce que la population mondiale atteigne les 9 milliards de personnes en 2050, ce qui pèserait lourdement sur les réserves en eau et la quantité de terres agricoles disponibles. La production alimentaire chutait sous l'effet de la dégradation des terres et de la désertification, provoquant une augmentation des prix des denrées alimentaires. Le cycle de l'eau était, lui aussi, perturbé. En 2050, plus de 5 milliards de personnes vivraient dans des régions touchées par la sécheresse, et 135 millions seraient déplacées par la désertification et la dégradation des terres. En Afrique, la région du Sahel était particulièrement vulnérable à cet égard. Le changement climatique était un facteur déterminant : une élévation des températures et des changements dans l'intensité des précipitations étaient déjà observés, qui déplaçaient des millions de personnes. Très souvent, les migrants se rendaient dans des régions incapables de les accueillir, provoquant ainsi des conflits. De tels phénomènes se multiplieraient à l'avenir. C'est pourquoi, il était important de veiller à une bonne gestion des migrations temporaires et permanentes.

67. Les rapatriements de fonds revêtaient une importance capitale pour de nombreux pays. Or, ces fonds étaient généralement investis dans des secteurs tels que le tourisme, le logement et les infrastructures, plutôt que dans la gestion des terres. C'est pourquoi, la CLD et l'OIM avaient lancé un projet visant à faciliter et à encourager l'orientation des rapatriements de fonds et des investissements des diasporas vers une gestion durable des terres et l'adaptation au changement climatique. Une gestion proactive des terres et de l'agriculture permettrait de réduire les effets de la sécheresse, tels que la migration forcée, et garantirait la sécurité alimentaire. Il convenait que ces activités ne dépendent pas uniquement des fonds publics. Le secteur privé et les migrants eux-mêmes avaient, à cet égard, un rôle important à jouer. Il était plus économique d'aider les communautés à bien gérer leurs terres que de leur fournir une aide en temps de famine. Il était dans l'intérêt de tous de veiller à la protection des communautés vulnérables par une bonne gestion des terres. C'est pourquoi, il importait que la



gestion durable des terres fasse partie du programme de développement pour l'après-2015 et figure dans le prochain accord sur le changement climatique.

68. M. Mena Carrasco a dit que l'injustice environnementale était un grand facteur d'inégalité. Une enquête réalisée dans son pays avait fait apparaître que 86 % des personnes interrogées considéraient que le changement climatique était provoqué par l'homme, et que 78 % d'entre elles estimaient qu'il s'agissait du défi environnemental le plus important auquel était confrontée la planète. Le Chili était particulièrement vulnérable au changement climatique en raison de la configuration de ses villes, de son relief montagneux, de la vulnérabilité de l'eau et du grand nombre de villes côtières. Les événements météorologiques extrêmes étaient de plus en plus fréquents, tandis que les effets du changement climatique se faisaient sentir dans un nombre croissant de secteurs, dont les industries extractives et l'agriculture. La quantité de précipitation avait reculé de 15 %, affectant les sources d'eau dans les Andes. Les glaciers reculaient, ce qui avait des effets sur les réservoirs naturels. Cette situation avait amené le Chili à élaborer des cadres sur les droits d'usage de l'eau et la protection des glaciers. Parmi les autres mesures prises dans le domaine du changement climatique, il convenait de citer l'élaboration d'un plan national d'adaptation au changement climatique, la création d'un organisme chargé de la biodiversité et des zones protégées, ainsi que l'élaboration d'une législation sur la protection des glaciers. Le Chili était également à l'initiative d'un impôt sur la production d'électricité dont les produits seraient affectés au secteur de l'éducation, et qui devrait contribuer à une réduction des émissions de 11 % en 2030. Le pays avait aussi introduit un impôt sur les voitures sur la base du rendement énergétique et des émissions de combustibles. L'utilisation d'énergies propres, telles que l'énergie solaire, se répandait, ce qui était important pour le développement. Si l'énergie contribuait de manière déterminante à la croissance, elle devait toutefois être produite de manière durable afin de protéger les générations futures.

69. A l'échelle internationale, une dynamique était à l'œuvre en vue de la signature d'un nouvel accord sur le changement climatique qui, désormais, bénéficiait du soutien d'acteurs clés comme la Chine et les Etats-Unis. Il y avait lieu de promouvoir la justice environnementale par un accès à l'information, en expliquant clairement les effets du changement climatique sur les communautés. Un atelier régional avait été organisé à Santiago en octobre 2014 sur l'environnement, le changement climatique et la migration en Amérique du Sud, dont la population était largement urbaine mais cloisonnée et caractérisée par d'importantes inégalités. Une meilleure compréhension des articulations entre la migration et le changement climatique s'imposait, de même qu'une étude des facteurs socioéconomiques de la migration. Il importait de reconnaître que les centres urbains étaient vulnérables au changement climatique, ainsi qu'à la rareté des terres et de l'eau. Les inégalités et la pauvreté rendaient l'adoption de mesures d'adaptation difficile. Il y avait lieu de s'attaquer à cette question à l'échelle nationale et régionale.

70. La Directrice générale adjointe a reconnu la nécessité d'adopter une terminologie standard sur cette question. L'OIM avait collaboré avec l'Union européenne à l'élaboration d'un glossaire sur la migration, l'environnement et le changement climatique, qui était affiché sur le site Web de l'OIM.

71. M. Ahsan a dit que, si aucun pays ne serait épargné par les effets du changement climatique, il n'en restait pas moins que les premières victimes en étaient les pays pauvres et vulnérables, alors même que leur responsabilité dans le réchauffement de la planète était minime. Dans nombre de ces pays, la survie même de la population était menacée par les conséquences du changement climatique. Au Bangladesh, par exemple, le développement

était considérablement entravé par l'élévation du niveau de la mer, l'accroissement des températures de l'air et de la surface de la mer, l'augmentation des précipitations et du ruissellement de mousson, la réduction des précipitations pendant la saison sèche, l'intensification des tempêtes tropicales, des marées de tempête et des inondations, et les sécheresses prolongées. Tous ces phénomènes menaçaient la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le logement de millions de personnes, faisaient obstacle aux stratégies de réduction de la pauvreté et suscitaient la crainte de voir de nombreuses personnes contraintes de quitter leurs foyers.

72. La réponse au changement climatique devait trouver un juste équilibre entre adaptation et atténuation. Pour sa part, le Bangladesh avait pris d'importantes mesures d'atténuation, développant ses propres variétés de céréales résistantes au stress, installant des millions de systèmes solaires dans les foyers, et mettant en œuvre sa propre stratégie et son propre plan d'action en matière de changement climatique. Il avait alloué 385 millions de dollars E.-U. provenant de fonds publics à des mesures d'atténuation, et espérait que les pays développés consentiraient un effort équivalent.

73. En ce qui concernait l'adaptation au changement climatique, le Bangladesh considérait que la migration était une stratégie essentielle. Bien que le cinquième Rapport d'évaluation du GIEC fasse observer que, de l'avis général, le changement climatique provoquerait une augmentation des déplacements humains, le fait de migrer ou non dépendait toutefois de la disponibilité des ressources nécessaires à cette fin. Les populations qui n'avaient pas les moyens de planifier leur migration étaient plus exposées aux événements météorologiques extrêmes et au risque de conflits violents provoqués par le changement climatique. Dans un rapport publié en 2011 dans le cadre de son Projet Foresight, *Migration and Global Environmental Change: Future Challenges and Opportunities*, l'Office for Science du Gouvernement du Royaume-Uni avait conclu que l'idée très répandue selon laquelle les migrants étaient une menace ou un risque déboucherait sur des situations insolubles caractérisées par un appauvrissement accru, et une intensification des déplacements et de la migration irrégulière. En revanche, des migrations planifiées et bien gérées étaient une forme d'adaptation au changement climatique qui permettrait d'améliorer la résilience à long terme, surtout lorsqu'elles étaient assorties de formations axées sur l'acquisition de moyens de subsistance.

74. Dans le débat en cours sur la migration et le développement, le Bangladesh s'efforçait de passer d'une logique axée sur les problèmes ou dictée par la crise à une approche plus nuancée qui favorise le développement et la gouvernance des migrations, afin de faire en sorte que la migration soit considérée comme un aspect de la dynamique de la population dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

75. M. Wild a fait observer que le risque de déplacements provoqués par une catastrophe naturelle avait doublé au cours des quarante années écoulées. Si les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays étaient protégés par les directives opérationnelles sur la protection des personnes touchées par une catastrophe naturelle du Comité permanent interorganisations, il en allait différemment des droits de tous ceux qui devaient fuir à l'étranger en raison d'une catastrophe naturelle. L'Initiative Nansen, lancée par la Suisse et la Norvège en octobre 2012, visait à mettre en place un programme de protection pour cette catégorie de personnes qui n'étaient ni des réfugiés au sens traditionnel du terme ni des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

76. L'Initiative Nansen avait organisé des consultations régionales dans les régions du globe particulièrement touchées par des migrations transfrontalières dues à une catastrophe naturelle. Les données qui avaient pu être obtenues faisaient apparaître que les réalités des déplacements provoqués par une catastrophe variaient d'une région à l'autre. Dans le Pacifique, par exemple, l'accent était surtout mis sur la préparation aux catastrophes, sur la résilience et, à plus longue échéance, sur un éventuel transfert de populations. En Amérique centrale, en revanche, le débat était plutôt axé sur la coopération, notamment pour faciliter l'octroi de visas humanitaires.

77. Pendant sa troisième et dernière année, l'Initiative Nansen serait concentrée sur la collecte des résultats des consultations régionales et leur intégration dans le programme de protection, son produit final. Ce programme revêtirait la forme d'un document non contraignant reflétant un consensus sur des principes clés relatifs à la protection des personnes qui cherchaient refuge à l'étranger en raison de catastrophes naturelles. Il structurerait les activités à mener à l'échelle internationale, régionale et nationale. A ce jour, cinq priorités avaient été identifiées : une compréhension commune de la problématique et des défis qui se posaient ; les pratiques exemplaires et les instruments permettant de mieux répondre aux besoins des intéressés ; les principes fondamentaux qui sous-tendaient les normes applicables à la protection des personnes déplacées, la coopération inter-Etats et les réponses opérationnelles ; des recommandations quant aux rôles et aux responsabilités des intervenants ; et un plan d'action pour la mise en œuvre du programme.

78. Ce programme de protection serait présenté et examiné lors d'une conférence de consultation mondiale qui se tiendrait à Genève en octobre 2015. Il prendrait la forme d'une « boîte à outils » de laquelle chaque région pourrait choisir les principes et les mesures les mieux adaptés à sa situation particulière. Pour produire ses effets sur le terrain, ce programme devait être soutenu par un certain nombre d'Etats prêts à s'engager, ainsi que par des partenaires clés tels que l'OIM et le HCR. C'est pourquoi, l'Initiative comptait sur la participation des Etats Membres de l'OIM à cette conférence.

79. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs Etats Membres ont accueilli avec satisfaction les activités menées par l'Organisation dans le domaine du changement climatique, se félicitant plus particulièrement de leur nature transversale. Le changement climatique étant une question interinstitutions, un certain nombre d'Etats Membres ont applaudi à la collaboration engagée par l'OIM avec des organismes compétents, parmi lesquels l'Initiative Nansen, dont l'action revêtait une importance toute particulière, et ont salué les efforts qu'elle déployait en direction des populations touchées pour les associer à ses activités. D'autres orateurs ont reconnu que le changement climatique devenait un facteur déterminant des déplacements, y compris des déplacements internes, estimant qu'il fallait impérativement disposer de davantage de données sur ce phénomène. La signature d'un mémorandum d'accord entre l'OIM et la CLD était à cet égard particulièrement opportune. Il était important de disposer de données concrètes permettant d'établir et de préciser le lien entre le changement climatique et la migration, et de mettre en place des moyens d'améliorer la résilience des communautés face aux événements météorologiques extrêmes et au changement climatique. Plusieurs Etats Membres ont, en outre, souligné l'importance des initiatives régionales visant à faire face à la migration liée au climat, et ont fourni des exemples précis à cet égard.

80. Un certain nombre de représentants ont attiré l'attention sur les 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui permettraient de sensibiliser aux effets du

changement climatique sur les migrants et offrirait aux pays l'occasion de renouveler leur détermination à s'attaquer au changement climatique et à relever les défis que celui-ci posait.

81. Evoquant les suggestions de Mme Barbut relatives à l'utilisation des rapatriements de fonds, une représentation a souligné que la plupart des fonds rapatriés par les migrants servaient à améliorer les moyens de subsistance de la famille et que, le plus souvent, ils n'étaient pas très importants. En outre, il s'agissait de fonds privés gagnés par des particuliers. Souvent, les gouvernements n'avaient aucun droit d'en disposer. En outre, ils ne devraient pas pouvoir les affecter à des secteurs précis sans l'autorisation des intéressés. Une autre représentation a voulu savoir ce que les panélistes pensaient de la responsabilité des sociétés transnationales en matière de gestion du changement climatique, étant donné que l'exploitation commerciale des ressources naturelles avait contribué à ce phénomène. Il serait utile, en outre, d'avoir de plus amples précisions sur l'expérience du Chili concernant la prévention des migrations massives provoquées par une catastrophe naturelle. Une troisième représentation a demandé aux panélistes ce qu'ils pensaient de l'efficacité des cadres régionaux et internationaux en place relatifs à la protection des migrants climatiques et ce qui, selon eux, pouvait encore être entrepris sous les auspices de l'OIM pour compléter et renforcer les activités en cours.

82. Mme Barbut a estimé que des mesures d'incitation pourraient être mises en place pour encourager l'affectation des rapatriements de fonds à certains secteurs. L'OIM et la CLD travaillaient de concert à une initiative menée dans la région du Sahel, en Afrique, pour élaborer des outils de financement novateurs à cet égard. Concernant la responsabilité des sociétés transnationales, l'autorisation de mener leurs activités leur était généralement donnée par les gouvernements nationaux, si bien que c'était à eux qu'il incombait de réglementer les activités du secteur privé sur leur territoire.

83. M. Mena Carrasco a dit que le tremblement de terre survenu en 2010 au Chili et le tsunami qui avait frappé le pays ultérieurement avaient souligné la nécessité de doper la capacité de réponse aux catastrophes naturelles. Le tsunami avait mis en évidence le rôle important que jouait la biodiversité pour la protection des personnes contre de tels phénomènes. En réponse, le Chili avait créé un centre national de recherche sur les catastrophes naturelles, qui avait pour mission d'améliorer les capacités internes en matière de réduction des risques de catastrophe et de réponse aux catastrophes, de mener des recherches et d'assurer la planification dans des secteurs tels que les inondations, les glissements de terrain et les extrêmes de température.

84. M. Wild a fait observer que le changement climatique et les migrations forcées qu'il provoquait étaient indissociables de la question de la sécurité humaine. L'Initiative Nansen ne visait pas seulement à élaborer un cadre juridique sur ce point, mais aussi à doter les États d'un outil qui leur permette d'agir concrètement pour améliorer la résilience des populations au changement climatique. La préparation des communautés pour qu'elles puissent s'adapter au changement climatique était la première étape pour rendre les migrations moins chaotiques. Il importait, en outre, de prendre des mesures pour aider les migrants pendant le processus de migration. Les cadres juridiques en place étaient inappropriés, essentiellement en raison de leur caractère non contraignant. En outre, l'application des normes était un immense défi.

85. M. Ahsan a insisté sur l'importance de régler à l'amiable les litiges portant sur des ressources naturelles communes, comme l'avait fait le Bangladesh en ce qui concernait la démarcation des frontières maritimes.

86. La Directrice générale adjointe a réaffirmé la détermination de l'OIM à renforcer son action dans le domaine de la mobilité humaine, de l'environnement et du climat, ainsi qu'à aider, protéger et autonomiser les migrants touchés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, en coopération avec l'Initiative Nansen, la CCNUCC et la CLD, entre autres.

## ALLOCUTION DE L'ORATEUR PRINCIPAL

- **Graça Machel**, Fondatrice du Graça Machel Trust ; Présidente, Fondation pour le développement communautaire

87. Mme Machel a dit que la migration, bien qu'étant l'expression de réalités contemporaines, divisait l'opinion publique. Jamais, auparavant, l'information n'avait été à ce point à portée de main, et il était plus facile que jamais de se rendre d'un continent à l'autre. La liberté de choix avait atteint un niveau sans précédent : il était possible de choisir son lieu de vie et son lieu de travail pour concrétiser au mieux ses aspirations. Cette tendance ne ferait que s'accroître, et devait donc être gérée de façon à garantir l'égalité de traitement pour tous.

88. Bien que la migration soit un phénomène pluridirectionnel, ce sont généralement les mouvements massifs au départ de pays en développement vers les pays développés qui suscitent des inquiétudes dans l'opinion. Celles-ci résultent d'idées erronées et d'un manque d'informations quant aux avantages de la diversité. Peu de gens savaient qu'environ 40 % de la croissance de l'emploi dans les pays développés était imputable à la main-d'œuvre étrangère. Quant aux flux mondiaux de rapatriements de fonds, y compris ceux en direction de pays à revenu élevé, leur montant était estimé à quelque 529 milliards de dollars E.-U. en 2012. Les contributions des migrants à leur communauté d'accueil ainsi qu'à leur pays d'origine étaient considérables. Ces informations devaient servir à améliorer l'image que se faisait l'opinion de la migration.

89. Malgré ses effets bénéfiques, la migration avait mis à nu certains des préjugés les plus abominables de l'humanité. Souvent, les migrants faisaient l'objet de discriminations fondées sur la race, le sexe, l'appartenance sociale et la religion. Beaucoup d'entre eux subissaient de mauvais traitements ou mouraient parce qu'ils étaient déplacés comme des marchandises, malgré le dispositif humanitaire et relatif aux droits de l'homme très élaboré mis en place dans le monde pour les protéger. Dans la pratique, la vie humaine avait plus de valeur dans certaines circonstances que dans d'autres. C'est pourquoi, il était grand temps que la communauté internationale réaffirme son attachement aux principes ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela était particulièrement important dans le contexte du processus de développement pour l'après-2015.

90. Il fallait que les gouvernements du Nord comme du Sud aient le courage d'adopter des politiques qui protègent les droits des migrants et mettent un terme aux milliers de décès et de disparitions de ceux tombés entre les mains de trafiquants. Il y avait lieu d'améliorer les conditions d'accueil de tous les migrants. Une gouvernance des migrations s'imposait, non seulement dans les pays de destination, mais aussi dans les pays d'origine, où les dirigeants locaux devaient veiller à sensibiliser les communautés aux risques et aux réalités de la migration. Toute personne devait avoir la possibilité de vivre et de réussir. Il appartenait à tous les secteurs de la société de veiller à ce que cette possibilité soit offerte. Il ne devait pas y avoir de laissés-pour-compte.

91. Au cours de la discussion qui a suivi, des représentants ont remercié Mme Machel d'avoir pris la parole devant le Conseil et ont souscrit à l'appel qu'elle avait lancé aux pays pour qu'ils réexaminent leurs structures de gouvernance des migrations. Ils convenaient avec elle qu'il fallait se réjouir de la diversité et réaffirmer la détermination à accorder la même valeur à toutes les vies humaines. On ne cesserait jamais de migrer en quête de perspectives économiques et de conditions de vie meilleures, pour bénéficier d'une éducation de qualité et pour fuir des persécutions politiques ou un conflit. C'est pourquoi, il était fondamental que les Etats coopèrent et dialoguent, et qu'ils s'efforcent d'adoucir les régimes de visa restrictifs.

92. Mme Machel, répondant aux observations qui avaient été faites, a admis que les conditions de visa étaient un problème de taille. Les gens continueraient de migrer, qu'ils obtiennent ou non le visa requis. L'application de régimes de visa stricts avait simplement pour effet d'amener davantage de personnes à migrer illégalement. Il fallait revoir les systèmes de gouvernance des migrations à l'échelle nationale et régionale, en s'efforçant de promouvoir les aspects positifs de la migration et de faire évoluer l'image de celle-ci dans l'opinion. Parallèlement, il était indispensable d'améliorer la gestion des ressources dans les pays d'origine, pour que leurs ressortissants puissent mener une vie prospère. Dans de nombreux pays, surtout en Afrique, les organisations de la société civile étaient exclues du débat sur la migration. La question de la migration et des droits des migrants ne devrait pas figurer uniquement parmi les préoccupations des gouvernements, mais aussi donner lieu à un débat public. Il fallait défendre les principes d'égalité et la valeur de la vie humaine. Quant aux peurs liées à la migration, il appartenait à la société elle-même de les battre en brèche.

93. Le Directeur général a reconnu qu'il y avait lieu de s'attaquer aux idées négatives sur la migration dans l'opinion. Il a remercié Mme Machel pour son exposé, fervent et détaillé, dans lequel elle avait plaidé avec conviction en faveur du lien entre la migration et le développement. Respecter et sauver les vies humaines devaient être une priorité pour toutes les parties prenantes.

## **DEBAT DE HAUT NIVEAU : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR L'APRES-2015 ET MIGRATION**

### **Panélistes**

- **Peter D. Sutherland**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement
- **Mary Chinery-Hesse**, Amie du Groupe des Sages de l'Union africaine et ex-Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale du Travail
- **Michael Gerber**, Ambassadeur de la Suisse, Envoyé spécial de la Suisse pour le développement durable global
- **Eva Åkerman Börje**, Ambassadeur de la Suède, ex-Présidente du Forum mondial sur la migration et le développement

### **Modérateur**

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

94. Le Directeur général a dit que ce débat de haut niveau devait porter sur deux points : la place de la migration dans le processus pour l'après-2015 et le débat actuel, et la façon dont

les discussions étaient susceptibles d'évoluer tandis qu'approchait la date à laquelle il était prévu d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Dans le cadre du processus pour l'après-2015, l'Organisation faisait partie de l'Equipe spéciale des Nations Unies, collaborait étroitement avec le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration, et organisait toute une série d'activités qui lui étaient propres.

95. La participation de l'Organisation au processus pour l'après-2015 devait être motivée par le souci de responsabilisation et de sensibilisation. L'OIM prévoyait d'instituer un cadre de surveillance pour suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles relatives à la migration. A cet effet, le Conseil devait réfléchir à la contribution que les Etats Membres pourraient apporter en communiquant des données de référence sur la migration. L'Organisation était déjà bien placée pour mettre en œuvre les aspects du programme pour l'après-2015 qui se rapportaient à la migration, en raison de sa présence inégalée dans le monde, de son immense expertise et de ses vastes capacités opérationnelles. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui avaient été atteints avec le plus grand succès étaient ceux qui avaient bénéficié du soutien d'un vaste éventail de participants. Il y avait lieu de garder cette constatation à l'esprit lors de la formulation de nouvelles cibles. L'OIM lancerait une série d'initiatives de sensibilisation pour renforcer la participation de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé.

96. M. Sutherland a dit qu'après le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en 2006, la communauté internationale avait commencé à prendre conscience que la migration n'était pas seulement un phénomène de longue haleine dans l'histoire de l'humanité, mais aussi une question qu'il fallait appréhender et mettre en forme de manière active et positive. Etablir un lien entre la migration et le développement ne revenait pas à nier les éléments essentiels du développement proprement dit, et ne supposait pas non plus un fléchissement quelconque de l'engagement à financer le développement. Les liens culturels et économiques noués au fil des siècles à la faveur des migrations étaient en train d'être ébranlés dans un monde caractérisé par la montée des nationalismes, de la xénophobie et du protectionnisme économique. Etant donné la réticence de certains pays développés à prendre les questions migratoires à bras-le-corps, il fallait que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable définissent la migration de manière plus positive et plus constructive, en s'attachant non pas tant à la quantité qu'à la qualité des migrations. Les frontières devaient pouvoir être franchies en toute sécurité. Les avantages de la migration ne devaient pas être gaspillés mais exploités dans l'intérêt de tous. Il fallait considérer les migrants non pas à travers le prisme de la criminalité, mais sous l'angle des valeurs humaines universelles.

97. L'adhésion générale qu'emportait une politique de migration sur la scène internationale devait se traduire par une coopération constructive inter-Etats. Les gouvernements et le secteur privé pourraient, par des incitations judicieuses, être encouragés à mener des politiques qui protègent les droits des personnes et leur permettent de travailler dans des conditions décentes, exemptes de discriminations, et contribuent ainsi à l'amélioration des sociétés d'origine et de destination. Les politiques menées ne devaient pas dresser les Etats les uns contre les autres ou être contraires aux intérêts des migrants ou de leurs ressortissants. Les plus démunis de la planète auraient tout à gagner de mesures concrètes visant à réduire le coût des rapatriements de fonds, à promouvoir des pratiques de recrutement éthiques et à permettre le transfert des prestations de sécurité sociale. Les migrants étaient les agents du développement les plus puissants. La pertinence du programme

de développement pour l'après-2015 dépendrait en définitive de la manière dont la migration serait traitée dans les objectifs de développement durable qui finiraient par être choisis.

98. Mme Chinery-Hesse a dit qu'il était important de sortir du cadre théorique pour s'intéresser aux incidences de la migration sur les personnes. La migration offrait l'occasion réelle d'échapper à la pauvreté, et de fuir les conflits et d'autres situations dangereuses. En Afrique, le tableau était particulièrement complexe. Le fait d'avoir un parent travaillant à l'étranger non seulement apportait des avantages économiques et matériels à la famille restée au pays, mais rehaussait également son statut social. Cependant, étant donné que les parents étaient plus nombreux à encourager leurs enfants à émigrer et que la population restée au pays vieillissait, la productivité agricole chutait. Éviter qu'il soit fondamentalement nécessaire de migrer était une question de politique générale qui devait être étudiée et intégrée dans le débat sur le développement durable. Un grand nombre de ceux qui migraient vers les centres urbains en quête de travail se retrouvaient au chômage dans des lieux qui, dans les faits, n'étaient rien d'autre que des camps de transit. Plutôt que de retourner chez eux et risquer de perdre la face, ils iraient chercher des perspectives ailleurs, souvent en empruntant des voies informelles. Il y avait lieu de mieux structurer la migration internationale pour éviter les tragédies du trafic illicite et de la traite des personnes.

99. La migration n'était pas un phénomène neutre du point de vue des sexes. Les femmes migrantes tendaient à être excessivement exposées aux abus et à l'exploitation, notamment dans des secteurs tels que le travail domestique. À l'inverse, dans les sociétés matrilineaires comme il en existait beaucoup en Afrique, les rapatriements de fonds étaient souvent adressés aux femmes, qui avaient plus de chances de les utiliser pour le bien-être de la famille. Une réduction des coûts serait un moyen de faire en sorte qu'un montant maximum de fonds rapatriés parvienne aux bénéficiaires. Il conviendrait que le programme de développement pour l'après-2015 tienne compte des sexospécificités, ainsi que des questions particulières à l'Afrique. Le continent africain comptait d'innombrables personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont les vulnérabilités propres étaient souvent ignorées. Des efforts devaient être consentis pour réduire les migrations internes forcées.

100. La migration étant une question transversale, elle présentait un intérêt pour de nombreux organismes œuvrant dans le domaine du développement. L'OIM devait veiller à ce que ses efforts soient déployés de manière à répondre au mieux aux besoins, notamment en nouant des partenariats, afin de combler des lacunes et d'éviter les chevauchements d'activités. Il y avait lieu d'harmoniser les politiques de migration mises en œuvre partout dans le monde et de les transposer dans des mesures concrètes.

101. M. Gerber a dit que la migration était une expression de l'aspiration humaine à la dignité, à la sécurité et à un meilleur avenir. Le développement durable ne pouvait être atteint que si cette aspiration était prise en considération et si les contributions potentielles des migrants à la société, dans leurs pays d'origine et de destination, étaient exploitées. La migration ne figurait pas parmi les OMD, alors même qu'elle était un important facteur de développement. Cette situation devait changer dans le programme de développement pour l'après-2015. Le vaste processus de consultation qui avait été engagé pour rédiger les nouveaux objectifs de développement durable avait été, jusque-là, non exclusif et positif. Il n'en restait pas moins que des efforts devaient être faits pour que ces objectifs ne soient pas vidés de leur sens lors de discussions futures, avant leur adoption en 2015.

102. La migration mettait en jeu des personnes, leurs droits humains et leurs libertés fondamentales. Elle procédait tout à la fois de choix individuels et d'occasions offertes, ainsi



que de la volonté des intéressés de surmonter l'adversité. Elle contribuait à la réduction de la pauvreté, notamment grâce aux rapatriements de fonds qui, à leur tour, avaient pour effet d'améliorer les soins de santé et l'éducation. La migration permettait en outre de combler les pénuries sur les marchés du travail. La contribution des migrants serait plus grande encore si le coût des transferts de fonds pouvait être réduit. A cet égard, il y avait lieu de promouvoir une réflexion novatrice qui permette aux migrants de mieux gérer leurs finances, par exemple en utilisant les fonds rapatriés pour régler directement les frais de scolarité ou de santé dans les pays d'origine.

103. Mme Åkerman Börje a dit que, pendant sa présidence du Forum mondial sur la migration et le développement, la Suède avait choisi de se concentrer sur les efforts visant à « libérer le potentiel de la migration » à la faveur de mesures de politique générale avisées et de solides partenariats. Elle avait, en outre, porté une attention particulière à la nécessité de développer la base de connaissances pour démontrer les effets favorables de la migration sur le développement. L'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015, dont la présidence suédoise avait fait une priorité pour le Forum, avait été vigoureusement et clairement défendue par plus de 50 Etats, organisations internationales et organisations de la société civile lors du Dialogue de haut niveau de 2013.

104. Il y avait lieu de reconnaître que les migrants étaient des catalyseurs du développement et que la protection de leurs droits méritait de figurer dans le programme de développement pour l'après-2015. A cette fin, le Forum mondial avait publié des recommandations détaillées sur l'incorporation de la migration dans les objectifs de développement durable, et avait suggéré un certain nombre de cibles, qui concernaient notamment la prévention de l'exploitation par le travail, de la discrimination et de la xénophobie, la réduction des coûts des transferts de fonds et l'amélioration de l'accès des migrants à la sécurité sociale. Une réunion thématique sur l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015 se tiendrait en février 2015.

105. Au cours de la discussion qui a suivi, l'attention a été attirée sur l'importance qu'il y avait de veiller à ce que la migration figure dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015. A cet égard, l'OIM et ses Etats Membres devraient faire preuve de vigilance. Les instruments internationaux devaient dûment répondre aux besoins réels des personnes. Le programme pour l'après-2015 devait tenir compte non seulement de la vulnérabilité potentielle des migrants, mais aussi du fait qu'ils pouvaient être un élément de solution. Les coûts humains et économiques de la migration devaient être réduits pour que les migrants puissent réaliser leur potentiel en tant qu'acteurs du changement. L'attention a également été appelée sur le lien entre les migrations internes et les déplacements d'une part, et les migrations internationales de l'autre.

106. Une représentation a souligné que les OMD avaient été couronnés de succès au-delà de toute attente, conduisant directement au débat sur le programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Comment relever les divers défis qui, parfois, étaient au cœur du droit de la migration ? Une autre représentation a voulu savoir comment la migration pouvait, concrètement, être intégrée dans la planification du développement, tandis qu'une troisième a demandé ce que les gouvernements pouvaient entreprendre pour faire avancer cette cause.

107. M. Sutherland a souligné que les mots devaient être traduits en actes. Des progrès avaient été réalisés pour intégrer la migration dans les objectifs de développement durable,

mais il y avait encore du chemin à faire. Il importait que les divergences entre les acteurs étatiques, à l'échelle nationale, ne compromettent pas le consensus à l'échelle internationale.

108. Mme Chinery-Hesse a estimé que le processus de négociation proprement dit ne devait pas s'éloigner de ce qui en constituait le fond ou le résultat, et que les cibles devaient être réalisables. Le programme de développement ne pouvait plus continuer à ignorer la migration, même s'il demeurait important de poursuivre les efforts de sensibilisation. Il convenait d'associer à la formulation du programme de développement pour l'après-2015 ceux qui seraient chargés de sa mise en œuvre, afin qu'ils puissent défendre les questions de migration à l'échelle nationale.

109. Mme Åkerman Börje a dit qu'une bonne concertation entre les gouvernements et entre les organisations basées à Genève et à New York contribuerait au succès des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015. Les organisations régionales d'intégration politique et économique devraient veiller à ce que leurs positions communes sur les politiques de développement ménagent une place à la migration. Celle-ci devrait, en outre, faire partie d'activités de mise en œuvre.

110. M. Gerber a souligné la nécessité de formuler des cibles spécifiques. La dynamique créée à l'échelle internationale devait être préservée lors de la phase de mise en œuvre à l'échelle nationale, pour que la migration puisse être effectivement intégrée dans tous les aspects des stratégies de développement nationales.

111. La représentation de la Turquie, qui assurait actuellement la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement, a réaffirmé l'importance d'intégrer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Gouvernement de la Turquie était déterminé à développer les acquis de la présidence suédoise du Forum.

112. Le Directeur général a insisté sur la nécessité d'exprimer les positions avec cohérence dans les différentes enceintes internationales et de continuer à faire preuve de vigilance lors des négociations du document final du processus de développement pour l'après-2015, afin que les questions de migration y aient leur place. L'Organisation était prête à apporter son concours dans toute la mesure du possible.

## **EXPOSE : CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LA MIGRATION**

113. M. Jang Joon-oh, Directeur du Centre de recherche et de formation sur la migration, en République de Corée, a dit que le nombre de résidents étrangers dans ce pays avait considérablement augmenté au cours des vingt années écoulées. Dans les années 1960 et 1970, la République de Corée avait été un important pays d'émigration, et non pas d'immigration. Les Jeux olympiques de 1988 avaient marqué un tournant, générant une croissance économique rapide et un besoin de main-d'œuvre étrangère accru. Des programmes gouvernementaux avaient été mis en place pour faciliter la migration de main-d'œuvre et aider les ruraux de sexe masculin à trouver des épouses par l'immigration aux fins de mariage. Actuellement, la République de Corée faisait face à un nouveau défi : une natalité extrêmement faible conjuguée à un fort vieillissement de la population. Dans l'intérêt de la prospérité économique, de nouvelles politiques de migration étaient indispensables. Celles qui étaient en place étaient axées sur l'intégration sociale des migrants, la facilitation de l'emploi par un système de permis de travail, et l'aide aux réfugiés.

114. Le fait de passer du statut de pays d'origine à celui de pays de destination avait engendré un certain nombre de difficultés, que le Centre de recherche et de formation sur la migration avait vocation à résoudre. Il réalisait des enquêtes sur des questions de migration, analysait des données nationales et régionales sur la migration, et menait diverses activités de formation, principalement pour des spécialistes des politiques migratoires, y compris les fonctionnaires gouvernementaux, les responsables politiques et les universitaires. Il souhaitait développer les partenariats public-privé pour renforcer ses activités de recherche et de formation. Dans cet esprit, un projet de coopération serait lancé en 2015 entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la République de Corée, en collaboration avec l'OIM. Le Centre prévoyait par ailleurs de mettre en place une plateforme de formation en ligne pour les fonctionnaires des pays asiatiques chargés des questions de migration.

115. Le Directeur général, soulignant l'importance des partenariats, a dit que le Bureau régional de l'OIM pour l'Asie et le Pacifique était prêt à nouer un partenariat avec le Centre pour élaborer des projets conjoints sur des questions pertinentes.

## **VOIX DE MIGRANTS**

### **Panélistes**

- **Jasmine Lee**, Membre de l'Assemblée nationale, République de Corée
- **Cécile Kyenge**, Membre du Parlement européen, Italie
- **Ulrike Helene Zamudio**, Etudiante en Master de géographie humaine, Norvège
- **Yurika Tsuda Moribe**, Psychologue clinique, Japon

### **Modérateur**

- **Leonard Doyle**, Porte-parole de l'OIM

116. Le modérateur a dit que cette table ronde traiterait plus particulièrement de la transition entre le statut de migrant et l'appartenance à une diaspora, et de la façon dont les migrants affrontaient les représentations négatives dont ils faisaient l'objet, ainsi que des incidences politiques croissantes que ces représentations avaient partout dans le monde. Il a présenté les panélistes, dont deux étaient des migrants, et deux des enfants de migrants qui avaient participé à la table ronde Voix de migrants en 2013.

117. Mme Lee avait fait sa première expérience de la migration dans son pays natal, les Philippines, après que sa famille eut quitté la ville pour s'installer en province. Les durs enseignements qu'elle en avait tirés étaient encore ancrés dans sa mémoire lorsque, adulte, elle avait émigré en République de Corée pour s'y marier. Après son mariage, elle avait appris le coréen en autodidacte, tout en s'intéressant à sa culture de naissance. Elle avait aussi décidé de chercher du travail, ce qui lui avait été d'autant plus facile qu'elle était désormais trilingue. Tout ceci, conjugué avec sa nouvelle connaissance de soi, lui avait permis de travailler à des documentaires télévisés qui nécessitaient une bonne compréhension des deux cultures.

118. A son arrivée dans la République de Corée, elle avait été considérée simplement comme une étrangère, un objet de curiosité. Plus tard, avec l'afflux d'épouses et de travailleurs migrants, des images négatives des étrangers étaient apparues. A la suite de l'augmentation du nombre de mariages internationaux, un nouveau mot avait été forgé :

*damunhwa*, l'équivalent coréen de « multiculturalisme ». Au départ, il s'était agi d'une évolution positive, puisque les familles multiculturelles avaient bénéficié de politiques ciblées, de centres d'aide et de prestations sociales. Cependant, les médias avaient eu tendance à mettre en relief les problèmes auxquels ces familles étaient confrontées, contribuant à donner d'elles l'image d'un groupe défavorisé, pauvre et problématique.

119. Pour lutter contre ces préjugés, elle avait participé à des programmes diffusés par des médias, dans lesquels les migrants et les familles multiculturelles étaient dépeints non pas comme de simples bénéficiaires de prestations sociales, mais comme des agents de la croissance nationale et des membres productifs de la société. Elle avait contribué à la création d'un réseau d'échanges culturels, appelé « Waterdrop Society of Korea », qui avait organisé des manifestations pour aider les personnes dans le besoin. Lorsque l'intérêt pour le multiculturalisme s'était mis à grandir, elle avait commencé à donner des conférences sur son expérience dans le pays et à l'étranger, dans des écoles et des universités, à l'intention du grand public, des enseignants et des fonctionnaires gouvernementaux, y compris au siège du Gouvernement. Elle avait été invitée par des ministères gouvernementaux à siéger dans leurs comités consultatifs sur les questions de politique générale et à présenter sa candidature au conseil municipal. Cependant, à l'époque, elle n'était pas intéressée par la politique mais était uniquement préoccupée par la nécessité de donner une voix aux migrants.

120. Grâce à ses efforts, les migrants avaient pu commencer à travailler dans la fonction publique. En 2010, un migrant par mariage originaire de Mongolie était devenu le premier migrant à siéger au conseil municipal. Mme Lee avait perdu son mari la même année mais, malgré son affliction, et surtout pour le bien de ses enfants, elle avait décidé de rester en République de Corée et de reprendre ses activités dans les médias. Elle était apparue dans un film à succès qui incitait à réfléchir au multiculturalisme et aux souffrances des étrangers dans le pays. Invitée une nouvelle fois à être candidate à des élections, cette fois à l'Assemblée nationale, elle avait accepté.

121. En raison de son engagement politique, elle en était venue à incarner le multiculturalisme. A ce titre, elle s'était trouvée aux avant-postes de la bataille livrée contre les groupes anti-immigrants. Elle avait décidé de les rencontrer. Leurs réactions avaient confirmé le bien-fondé de sa décision. En tant que députée, elle militait sur toutes sortes de fronts – le multiculturalisme, la violence domestique, le travail, l'environnement, les « femmes de réconfort », les transfuges, les personnes présentant un handicap. Elle avait créé le Forum de la société multiculturelle, un groupe de députés attachés aux mêmes principes, désireux de mettre en place des politiques utiles et durables pour une République de Corée multiculturelle. Elle avait également fondé l'Ecole de rêve, pour aider les épouses migrantes à trouver leur place dans la société et à réaliser leurs rêves, comme elle réalisait les siens.

122. Née dans la République démocratique du Congo, Mme Kyenge n'avait pu réaliser son rêve de devenir médecin qu'après avoir obtenu une bourse d'études en Italie. Les premières années passées dans ce pays avaient été difficiles. Outre qu'elle avait dû apprendre l'italien et travailler pour survivre, elle avait également souffert de la solitude. Elle avait eu du mal à s'intégrer, faute d'une politique d'accueil des migrants et de lieux de rencontre avec les habitants du coin. L'utilité de tels lieux de rencontre continuait à être sous-estimée. Bien plutôt, la tendance était à la construction de centres de détention, si bien que les migrants se trouvaient derrière des barreaux au lieu d'être dans des centres ouverts à la population.

123. Après avoir achevé ses études de médecine, elle n'avait pu retourner dans son pays d'origine comme prévu en raison des conflits armés qui y avaient éclaté. Parallèlement, la

législation italienne ne lui permettait pas de convertir son permis d'études en un permis de travail, sauf à rentrer chez elle, mais sans la garantie de pouvoir revenir en Italie. C'était uniquement grâce à une régularisation massive des migrants qu'elle avait finalement pu commencer à travailler dans la profession qu'elle avait choisie. Cependant, n'ayant pas la nationalité italienne, les emplois dans le secteur public lui étaient inaccessibles. Au départ, elle n'avait pas souhaité prendre une autre nationalité, de peur de perdre son identité et ses racines. Cependant, elle avait finalement compris que sa vie était en Italie, ce qui lui avait donné la force de prendre cette décision très difficile.

124. Par la suite, elle avait étroitement lié sa profession au secteur social, ce qui l'avait amenée à la politique. Après avoir obtenu un siège de député, elle avait été nommée Ministre de l'intégration. Actuellement, elle siégeait au Parlement européen. Elle avait commencé à se dire qu'il y avait quelque chose de disqualifiant, pour un migrant, à ne s'occuper que de questions de migration. Mais, petit à petit, elle avait pris conscience que ces questions étaient au cœur de tous les débats politiques, qu'ils traitent de l'emploi, de l'éducation, de l'environnement ou des affaires étrangères.

125. En tant qu'eurodéputée, elle travaillait à la révision du régime d'asile européen commun qui, en réalité, ne répondait pas à la définition de « commun » ; malheureusement, les 28 Etats Membres de l'Union européenne n'avaient pas les mêmes objectifs sur cette question. Ayant assisté aux événements tragiques à Lampedusa alors qu'elle était Ministre de l'intégration, elle espérait trouver, pour succéder au projet Mare Nostrum, une solution plus satisfaisante que l'opération Triton de Frontex, qui ne soit pas seulement axée sur les interventions d'urgence mais s'intéresse aussi à la formulation d'une politique à long terme. Elle espérait en outre parvenir à une révision du règlement de Dublin qui, selon elle, empêchait de nombreuses personnes d'atteindre l'Europe. Elle s'employait à mettre en place des couloirs humanitaires et espérait, à cet égard, bénéficier de l'aide d'organisations humanitaires telles que l'OIM et le HCR.

126. Elle s'efforçait aussi de susciter une prise de conscience collective au sein du Parlement européen face aux discours haineux et à l'incitation à la violence, à la discrimination et à la haine. Elle était d'abord intervenue sur cette question en tant que Ministre de l'intégration, ce qui avait débouché sur la Déclaration de Rome sur le racisme. Actuellement, elle avait entrepris de créer au sein du Parlement européen un groupe de travail sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, afin de faire comprendre que la diversité était une richesse et non un mal. Elle-même continuait à être la cible de discours haineux, y compris de la part de hauts fonctionnaires gouvernementaux. En Italie, elle bénéficiait d'un programme de protection et était constamment accompagnée de gardes du corps.

127. Enfin, en sa qualité de co-Présidente du Forum des femmes de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, elle a insisté sur l'importance de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités des femmes, et sur la nécessité de constituer une classe de femmes dirigeantes qui agiraient, non pas en tant que victimes, mais comme des personnes capables d'être responsables de leur vie.

128. Mme Tsuda Moribe a dit qu'étant née au Japon d'un père japonais et d'une mère philippine, il lui avait toujours été difficile de savoir où elle était chez elle, alors même qu'elle possédait la nationalité japonaise et qu'elle avait perdu la nationalité philippine à l'âge de 20 ans. Contrairement à une idée fausse largement répandue, le Japon était un pays multi-ethnique composé de divers peuples indigènes et de nombreux immigrants, originaires principalement d'Asie et d'Amérique latine. Devenue adulte, elle avait toutes les peines du

monde à parler de ses origines philippines. Bien que le japonais fût sa première langue et le Japon sa patrie, elle ne s'était jamais sentie entièrement japonaise. Ce sentiment avait encore été exacerbé par les commentaires et les plaisanteries sur les étrangers dont elle avait souvent été la cible. Les préjugés à l'encontre des Philippins avaient été monnaie courante depuis la première fois que sa mère était arrivée au Japon : ils avaient la réputation d'être pauvres, des enfants des rues et, dans le cas des femmes, des entraîneuses. Etant donné que la culture philippine ne lui était pas étrangère, elle avait été la proie de déchirements intérieurs quant à son identité. Elle avait grandi en se sentant tiraillée entre deux cultures et deux sociétés. Adolescente, alors qu'elle vivait aux Etats-Unis, elle avait décidé de se rendre au Japon et aux Philippines seule. Cette expérience lui avait permis de se sentir plus à l'aise face aux deux cultures, et de comprendre que la notion de chez soi était moins importante que l'amour et la confiance de son entourage. Cette conviction avait renforcé son désir d'aider les autres, notamment les autres migrants et leur famille, confrontés à de grandes difficultés sans pouvoir bénéficier, le plus souvent, d'un solide système d'aide. Son parcours multiculturel lui permettait de s'appuyer sur son expérience personnelle pour aider les autres.

129. Mme Zamudio a dit que ses parents étaient des migrants originaires de deux pays différents qui vivaient dans un pays tiers. Sa mère était péruvienne et son père chilien. Quant à elle, elle était née et avait grandi en Norvège. En tant qu'enfant de migrants, elle avait constaté que le point de vue de ses parents sur la situation différait considérablement du sien. Pour ses parents, la distinction entre « nous » et « eux » était très marquée, accentuée encore par la barrière linguistique, alors qu'elle-même avait appris le norvégien dès sa naissance et connaissait mieux les bizarreries et les règles nationales. Enfant, elle n'avait perçu ni racisme ni xénophobie. Cependant, en grandissant, elle s'était aperçue que les autres Norvégiens ne la considéraient pas comme étant pleinement Norvégienne en raison de ses origines ethniques. Lorsqu'on lui demandait d'où elle venait et qu'elle répondait qu'elle était originaire d'Oslo, sa réponse suscitait souvent de l'irritation et une autre question sur son origine réelle. Attribuer ainsi une identité sur la base d'une origine ethnique associée principalement à l'aspect physique lui apparaissait souvent comme du racisme. En outre, elle se sentait souvent obligée d'expliquer pourquoi elle se comportait en Norvégienne, non seulement aux Norvégiens eux-mêmes, mais aussi à sa famille en Amérique latine. Le mémoire de Master qu'elle rédigeait actuellement portait sur la signification du terme « chez soi » pour les femmes déplacées à l'intérieur de leur pays en Colombie. Son intérêt pour cette question était né de son expérience d'enfant de migrants et du décalage entre son univers à elle et celui que les autres imaginaient pour elle. La migration n'avait pas besoin de revêtir les dimensions d'une tragédie ou la forme d'un voyage transocéanique pour fortement influencer l'image de soi. Elle espérait que son travail contribuerait à une meilleure compréhension des migrants et de la migration.

130. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs représentations ont remercié l'Administration d'avoir permis aux panélistes de livrer leurs témoignages, qui étaient extrêmement bouleversants et fascinants. L'une d'elles a suggéré de diffuser plus largement ces exposés. Le Président a suggéré que l'Administration envisage d'inviter des migrants Nord-Sud à de futures tables rondes Voix de migrants.

131. Une délégation a estimé que la lutte contre la xénophobie devrait être le principe directeur sur lequel fonder tous les instruments et toutes les lois élaborés par les Etats, à l'échelle nationale et internationale, notamment en ce qui concernait le programme de développement pour l'après-2015. La difficulté résidait dans la traduction de ce principe dans les faits. Etant donné que les comportements injurieux et le déni de droits fondamentaux commençaient à l'école, la première mesure à prendre pour empêcher la xénophobie par la

suite était d'apprendre aux enfants d'âge scolaire à ne pas exercer de discrimination à l'encontre d'autrui.

132. Mme Lee a marqué son accord sur ce point. L'un des premiers projets de loi qu'elle avait présentés en tant que députée nationale visait à promouvoir une meilleure compréhension du multiculturalisme à l'école. Il était particulièrement important, pour les pays accueillant des migrants pour la première fois, de sensibiliser les enfants à la discrimination et aux préjugés. Il était aussi important que les gouvernements soutiennent les communautés de migrants, et que les migrants aient la possibilité de donner d'eux-mêmes une image positive.

133. Mme Zamudio a ajouté que, d'après son expérience, les attitudes xénophobes revêtaient désormais des formes plus subtiles. Les questions relatives à son origine traduisaient une réaction xénophobe à son apparence, car elles n'étaient pas posées à ses amis enfants de migrants européens.

134. Une délégation a demandé aux panélistes si le fait d'être une femme avait compliqué ou simplifié leur expérience de la migration, et comment.

135. Mme Lee a dit que dans son cas, le fait d'être une femme avait joué en sa faveur. D'ailleurs, étant donné que plus de 80 % des migrants en République de Corée étaient des épouses et donc des femmes, c'étaient les femmes qui avaient été les premières bénéficiaires du droit de s'exprimer ou de travailler. Pour Mme Kyenge, en revanche, le fait d'être une femme avait compliqué les choses. En tant que femme, femme noire et de surcroît africaine, elle avait brisé toutes sortes de tabous et continuait à en payer le prix.

136. Une autre délégation a demandé à Mme Kyenge si elle avait constaté, au cours de ses diverses activités, un changement dans l'image de la migration en général et dans celle des migrants africains en particulier.

137. Mme Kyenge n'avait constaté aucun changement véritable. Bien plutôt, elle avait été amenée à constituer ce groupe de travail du Parlement européen parce qu'elle s'était heurtée aux mêmes difficultés qu'au Parlement italien. L'immigration continuait à engendrer des peurs parce que les migrants étaient considérés comme des délinquants. Son groupe politique et d'autres travaillaient à faire évoluer l'approche de l'immigration et à promouvoir une politique d'accueil des migrants commune, fondée sur le Traité sur l'Union européenne, et plus précisément sur la solidarité et la coresponsabilité des 28 Etats membres. Cette politique devrait considérer les migrants comme une richesse et non comme un problème, et permettre d'accéder à la citoyenneté car sans une identité, il était difficile de s'intégrer.

138. Une délégation a demandé aux panélistes ce qui, selon eux, devait être fait pour garantir l'intégration des migrants et de leur famille dans leur pays d'accueil.

139. Mme Kyenge a répondu que les politiques menées à ce jour dans de nombreux pays d'accueil avaient consisté à héberger les migrants dans ce qui n'était rien d'autre que des « ghettos », à savoir des communautés repliées sur elles-mêmes. Il s'ensuivait que les migrants et la population locale n'avaient pas de contacts directs les uns avec les autres, ce qui renforçait les préjugés. Une bonne intégration nécessitait en outre des institutions locales et des instruments qui permettent aux migrants de mieux comprendre leur pays d'accueil ainsi que ses lois et sa langue.

140. Le modérateur a ajouté que l'OIM lancerait en 2015 une campagne sur les médias sociaux consacrée à la contribution des migrants, qui visait à changer l'image des migrants. Chaque pays serait invité à établir une liste de ses migrants héros, à savoir des personnes qui vivaient à l'étranger et avaient apporté une contribution notable à l'activité humaine.

#### **DEBAT GENERAL<sup>4</sup>**

141. Les Etats Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bénin, Botswana (pour le Groupe africain et en son nom propre), Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili (pour le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et en son nom propre), Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Nouvelle Zélande, Nigéria, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie (pour le Forum mondial sur la migration et le développement et en son nom propre), Ukraine, Venezuela (République bolivarienne de), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

142. Des déclarations ont été faites par les observateurs suivants : l'Union africaine, la Chine, l'Union européenne, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Organisation de coopération islamique, l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, la Fédération de Russie, Save the Children, l'Union postale universelle, l'Ordre souverain de Malte et Terre des Hommes.

143. Un accueil chaleureux a été réservé au nouvel Etat Membre ainsi qu'au nombre sans précédent de nouveaux observateurs qui avaient rejoint la famille de l'OIM. Il était particulièrement réconfortant de compter parmi ceux-ci beaucoup d'organismes des Nations Unies.

144. De nombreux orateurs ont rendu hommage au personnel de l'OIM, dont 95 % travaillait sur le terrain dans des conditions souvent très difficiles, et en encourant de grands risques personnels. L'OIM a été félicitée pour ses mesures visant à améliorer la sécurité du personnel, tout en étant invitée à redoubler d'efforts pour parvenir à l'équilibre entre les sexes aux postes de direction. Etant donné l'utilité d'employer un personnel ayant une connaissance approfondie et spécialisée des contextes locaux, elle devait également en faire plus pour améliorer la représentativité géographique parmi son personnel international.

145. De nombreux orateurs, y compris plusieurs groupes régionaux, ont souligné l'importance de veiller à ce que l'articulation entre la migration et le développement soit bien ancrée dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015, et à ce qu'elle soit assortie de cibles et d'indicateurs appropriés. La migration était un facteur essentiel d'éradication de la pauvreté et de développement. Le rôle joué par l'OIM pour attirer

---

<sup>4</sup> Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, ainsi que les remarques de conclusion du Directeur général sont accessibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse [www.iom.int](http://www.iom.int).



l'attention sur cette articulation dans des enceintes telles que le Forum mondial sur la migration et le développement a été vivement apprécié.

146. Il a été généralement admis que l'OIM intervenait souvent dans des conditions difficiles et qu'elle jouait un rôle décisif en intervenant rapidement et avec efficacité lors de crises humanitaires. Des demandes de services extraordinaires lui avaient été adressées en 2014, notamment à l'occasion de quatre crises humanitaires de niveau 3 (en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud et dans la République arabe syrienne). Ses activités en faveur des victimes de la flambée de maladie à virus Ebola, en Afrique de l'Ouest, avaient été également impressionnantes ; de toute évidence, elles relevaient du mandat de l'OIM puisque cette flambée pouvait engendrer une crise migratoire sans précédent. Cependant, l'Organisation pourrait en faire davantage pour réduire la stigmatisation et le sensationnalisme suscités par cette maladie. En outre, comme l'a fait observer une délégation, si de nombreux pays comptaient sur les services de l'OIM pour évacuer et aider leurs ressortissants dans des situations de crise, elle avait néanmoins besoin d'une stratégie d'intervention clairement définie, fondée sur la complémentarité et la valeur ajoutée, afin de garantir une action cohérente et fondée sur des principes.

147. La représentation de la République de Corée a annoncé que son Gouvernement avait l'intention de verser une contribution volontaire de 500 000 dollars E.-U. à l'appui des activités de l'OIM en Iraq.

148. Etant donné l'importance d'une approche globale de la gouvernance des migrations, et eu égard aux difficultés que rencontrait l'Organisation, plusieurs délégations se sont félicitées de la décision prise par l'Administration d'élaborer un cadre de gouvernance des migrations, qui servirait de schéma directeur pour gérer les migrations avec efficacité et au meilleur coût.

149. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport d'étape sur le plan de renforcement budgétaire. L'une d'elles a exprimé l'espoir que les mesures prises au titre de cette réforme renforceraient l'Administration tout en permettant de conserver une structure réduite à l'essentiel au Siège. Une autre a dit qu'elle craignait que l'augmentation du budget de base ne soit insuffisante pour renforcer les capacités de fonctions essentielles, telles que la gestion financière, la surveillance et le contrôle interne. Une autre délégation a insisté sur la nécessité de renforcer les fonctions de gestion et de surveillance, une tâche qui exigerait de la patience, une solide vision et des points de repère clairement définis.

150. De l'avis de nombreuses délégations, la part prise par l'OIM à la recherche de solutions concrètes aux problèmes de migration était essentielle, comme en témoignaient des approches novatrices telles que le Système IRIS d'intégrité du recrutement international, qui visait à améliorer les procédures de recrutement, ou encore son partenariat avec l'Union postale universelle pour réduire les coûts de transfert de fonds. Un observateur a relevé que les bureaux de poste étaient extrêmement bien placés pour offrir des services financiers à un prix abordable car on en trouvait partout, même dans les endroits les plus reculés. Un autre a fait observer que les pratiques de recrutement éthique contribueraient à résoudre les questions du travail forcé et de la traite d'êtres humains.

151. Deux représentations, évoquant les discussions du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM, ont préconisé l'adoption d'une approche cohérente pour promouvoir un partenariat entre les deux institutions à Genève et à New York. Une autre a suggéré de réfléchir à la question de savoir s'il serait plus efficace que

le Groupe de travail se concentre uniquement sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies. Etant donné la contribution de l'OIM à l'action humanitaire, il était fondamental de resserrer la coordination avec le système des Nations Unies. C'est pourquoi, il convenait de renforcer les relations entre l'OIM et les Nations Unies, mais en s'attachant à éviter tout chevauchement d'activités. Plusieurs représentations ont souscrit à l'intention du Directeur général de nouer avec des personnalités de haut niveau du Secrétariat des Nations Unies à New York des relations non contraignantes et officieuses sur cette question, qui ne pourraient qu'aller dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure efficacité, et ont demandé à être tenus informés des faits nouveaux à cet égard. Il était important de faire en sorte que l'expertise et le rôle dirigeant de l'OIM sur les questions de migration soient reconnus, quelle que soit la nature exacte de ses liens avec les Nations Unies, afin de préserver son « avantage comparatif », à savoir son indépendance, sa souplesse et sa capacité opérationnelle. Il était important, en outre, d'évaluer les incidences potentielles de toute décision sur les migrants eux-mêmes. Deux Etats Membres ont exprimé l'espoir que le Groupe de travail puisse achever ses délibérations en 2015.

152. Plusieurs représentations ont décrit des initiatives prises à l'échelle nationale ou régionale pour lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de personnes. La communauté internationale dans son ensemble ne devrait ménager aucun effort pour mettre fin à ces graves violations des droits de l'homme, auxquelles il fallait s'attaquer de manière globale en respectant pleinement les principes de partage du fardeau et de solidarité. Les mesures prises par l'OIM pour s'attaquer à ces questions en collaboration avec les gouvernements nationaux, notamment par une action préventive, méritaient d'être saluées.

153. Le point de vue du Directeur général selon lequel il y avait lieu de changer l'image des migrants dans l'opinion publique et de promouvoir la tolérance a recueilli une large adhésion, même si un Etat Membre a laissé entendre que l'OIM pourrait en faire davantage pour combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination. La décision de l'OIM de discréditer les discours préjudiciables en s'appuyant sur des données factuelles revêtait une importance fondamentale pour faire échec aux tentatives visant à déshumaniser les migrants irréguliers et à les priver de toute la protection que leur offrait la loi, en particulier dans le contexte d'une aggravation des tensions interculturelles. Les migrants ne devaient pas être criminalisés mais considérés comme des personnes ayant des droits et des devoirs. La campagne sur la contribution des migrants a été accueillie avec satisfaction, comme un moyen de faire évoluer le discours sur les migrants, actuellement négatif, et de mettre en relief leurs contributions positives à la société, partout dans le monde.

154. Le Directeur général a reconnu que le personnel de l'OIM travaillait souvent dans des situations éprouvantes et difficiles, et s'est félicité des remarques positives qui avaient été faites à propos de son dévouement et de son ardeur au travail. L'égalité hommes-femmes et l'équilibre géographique parmi le personnel étaient un défi permanent. Il a remercié les Etats Membres pour leur soutien à cet égard.

155. Il a exprimé sa gratitude aux Etats Membres pour leurs efforts visant à intégrer les migrants, à répondre aux crises humanitaires et à lutter contre le trafic illicite de personnes, auxquels l'OIM continuerait d'apporter son concours. Dans la même veine, l'Organisation était reconnaissante aux Etats Membres de pouvoir compter sur leur appui lors des crises humanitaires. La réponse de l'OIM à la flambée de maladie à virus Ebola était à cet égard un exemple caractéristique. Bien que les activités menées sur ce front fassent peser une lourde charge sur elle, l'Organisation n'hésitait jamais à intervenir dans des domaines complètement nouveaux comme celui-ci, tout en ayant conscience qu'elle ne devait accepter plus qu'elle ne

pouvait gérer. Cela dit, les gouvernements dont des ressortissants se trouvaient en détresse quelque part dans le monde devaient se tourner d'abord vers l'OIM, qui était présente même dans des régions reculées et qui, de ce fait, était souvent en mesure de leur offrir son assistance.

156. Le cadre de gouvernance des migrations que l'Administration était en train d'élaborer avait principalement vocation à compléter le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Il serait probablement soumis au Conseil pour approbation en 2015. Le Directeur général a admis qu'il fallait veiller à préserver l'efficacité opérationnelle et la souplesse de l'OIM dans toute décision touchant aux relations entre l'Organisation et les Nations Unies.

157. Au cours du débat général, un Etat observateur a exercé son droit de réponse au sujet d'une déclaration faite par un Etat Membre qui, par la suite, a également eu le droit de répondre.

## **DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS**

158. Le Conseil a adopté la résolution n° 1292 du 28 novembre 2014 concernant sa prochaine session ordinaire, provisoirement prévue en novembre ou en décembre 2015. Il a été provisoirement décidé que les seizième et dix-septième sessions du Comité permanent des programmes et des finances se tiendraient, respectivement, au début de juillet et à la fin d'octobre 2015.

## **CLOTURE DE LA SESSION**

159. Après les brèves remarques de clôture du Directeur général, le Président a appelé l'attention sur les deux débats de haut niveau consacrés à la mobilité humaine, à l'environnement et au climat, ainsi qu'au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, et sur la table ronde Voix de migrants, où la nécessité de mettre en relief les aspects positifs de la migration avait été soulignée. Le débat général avait été l'occasion d'aborder un certain nombre de questions importantes, dont la protection des droits humains des migrants, la nécessité de changer l'image négative des migrants et l'importance de reconnaître le rôle essentiel joué par l'OIM, qui était la seule organisation active dans tous les domaines de la migration. Eu égard aux discussions en cours sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies, il convenait que les Etats Membres fassent en sorte que l'Organisation conserve son rôle dirigeant en matière de gestion des migrations, au niveau tant politique qu'opérationnel. Il importait, en outre, de renforcer davantage les contrôles internes et la surveillance au sein de l'OIM. Il a déclaré close la 105<sup>e</sup> session du Conseil le vendredi 28 novembre 2014 à 17 h 20.